



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Congrès de la FICPI, Toronto, Canada, 5 - 8 Juin 2018

### « Démarche d'harmonisation de la protection des interfaces graphiques utilisateurs (IGU) et des icônes »

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Congrès Mondial à Toronto au Canada, du 5 au 8 Juin 2018, a adopté la résolution suivante:

**Observant** l'accroissement du nombre d'Interfaces Graphiques Utilisateurs (IGU) statiques et dynamiques (animées) et d'icônes qui sont créées et dont la protection par l'enregistrement de dessins et modèles est recherchée;

**Prenant note** du travail d'étude de la part du Comité Permanent du droit des Marques, des Dessins Industriels et des Indications Géographiques (SCT) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle quant à la protection juridique des IGU et des icônes, basé sur une enquête internationale dont les résultats montrent que 95% des juridictions qui ont répondu assurent la protection des IGU et des icônes, mais qu'un tiers d'entre elles ont des exigences supplémentaires ou particulières ;

**Observant** la diversité des exigences en matière de représentation des IGU et des icônes;

**Demande instamment:**

- (i) aux Autorités de faire en sorte que la protection au titre des dessins & modèles soit disponible pour les IGU et les icônes;
- (ii) aux Offices de Propriété Intellectuelle de fournir des directives claires pour le dépôt de demandes concernant les IGU et les icônes, et de faire en sorte que de telles directives soient suffisamment souples pour prendre en compte les formes émergentes d'IGU telles que les modèles projetés, les modèles réalité virtuelle et les modèles de réalité augmentée; et
- (iii) aux Autorités d'agir en faveur d'une convergence internationale des critères de représentation de tels modèles selon un calendrier raisonnable.

*[Fin du document]*